

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

27 MARS 2024

N° 2024/03/10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Monsieur Eric LARDON, Président, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 13 mars 2024

Présents : M. Eric LARDON – Mme Hélène DE SIMONE – Mme Christiane CLUZEL – Mme Margot SOLVIGNON – Mme Anabel FOURNIER FAURE – Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – M. Philippe ROCHE

Excusés :

M. Marc COMBETTE : pouvoir à Mme Hélène DE SIMONE
Mme Catherine PASQUIER FOURNIER : pouvoir à Mme Christiane CLUZEL

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2024

Monsieur le Président propose au Conseil d'Administration d'étudier les demandes de subventions sollicitées par les associations pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

1/ **DÉCIDE** d'allouer une subvention au titre de l'année 2024 aux associations suivantes :

ASSOCIATIONS	2023	2024
AIMPC LOIRE INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX ET POLY HANDICAPES DE LA LOIRE	100 €	0 €
EURECATH	0 €	200 €
FRANCE ALZHEIMER LOIRE	100 €	100 €
LIRE ET FAIRE LIRE	100 €	0 €
AFM TELETHON DELEGATION LOIRE	500 €	500 €
AFSEP – SCLEROSE EN PLAQUE	0 €	100 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	450 €	450 €
ADMR SECTION LES BLEUETS	500 €	500 €
EPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS	2 100 €	2 100 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE	0 €	0 €
ADMR DES 3 RIVES	500 €	500 €
RESTAURANT DU COEUR DE LA LOIRE	0 €	0 €
SECOURS POPULAIRE	0 €	0 €
HANDISPORT LOIRE	0 €	0 €
UMASP FOREZ	0 €	200 €
EHPAD LES BLEUETS	0 €	1000 €

2/ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater la dépense correspondante par imputation à l'article 65748 du budget du C.C.A.S.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264210204-20240327-2024-03-010-DE

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Accusé certifié exécutoire

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 28 MARS 2024

Réception par le préfet : 29/03/2024

Publication : 29/03/2024

**LE MAIRE ET PRESIDENT DU CCAS,
Eric LARDON**



**LE SECRETAIRE
Hélène DE SIMONE**